

Programme de développement durable

Grille d'évaluation



Dans le cadre de son évaluation, le comité de sélection portera une attention particulière à certains éléments. La Caisse prendra notamment en compte l'importance relative de la demande, la contribution de l'organisme qui souhaite avoir de l'aide, le soutien du milieu naturel, le nombre de membres susceptibles d'être touchés, le caractère structurant, le côté novateur et la viabilité financière. Sa raison d'être doit avoir un lien étroit avec l'environnement et le développement, et de façon plus large le bien-être de la collectivité ou d'une catégorie particulière de personnes.

Critères d'évaluation des demandes

CRITÈRES	PRÉCISIONS
Le projet est structurant par ses retombées positives à long terme, par sa durabilité, parce qu'il crée de la richesse collective et qu'il mobilise des individus.	Expliquez l'enjeu (la problématique) auquel le projet tente de répondre, les objectifs et les moyens pour les atteindre.
Le projet est cohérent avec les priorités mentionnées dans l'appel de projets, à savoir l'environnement et le développement durable, et contribue au développement de notre milieu et de nos membres.	Démontrez que votre projet correspond aux orientations définies dans l'appel de projets, à savoir l'environnement et le développement durable.
Le projet aura des effets positifs sur un nombre important de personnes (membres, résidents). Plus précisément, il vise le territoire desservi par la Caisse.	Quantifiez et qualifiez les bénéficiaires ciblés par le projet. Expliquez en quoi le projet aura des retombées directes auprès de la collectivité et des membres de la Caisse. Le projet est-il limité à un territoire précis? Précisez les particularités des personnes visées (p. ex., adolescents, personnes à faible revenu, immigrants d'origine spécifique, personnes aux prises avec une maladie, etc.).
Faisabilité et pérennité du projet.	Expliquez dans quelle mesure le projet présenté peut être implanté durablement dans le milieu. Quels mécanismes mettrez-vous en place afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement, voire l'expansion du projet?
Le projet constitue un legs de la Caisse à la collectivité (visibilité à court et long terme).	L'organisme s'engage à reconnaître, grâce à différents éléments de visibilité, que la participation de la Caisse à la réalisation du projet constitue un legs auprès de sa collectivité. L'engagement de la Caisse doit renforcer le positionnement et l'image de Desjardins. Desjardins doit être la seule institution financière associée au projet.
L'organisme démontre clairement ses efforts d'autofinancement et la complémentarité de notre soutien financier.	Faites valoir les efforts déployés pour assurer votre autonomie financière. Par exemple, soulignez la participation bénévole, expliquez les sources de financement autonome. L'aide financière accordée dans le cadre de l'appel de projets ne doit pas remplacer les subventions gouvernementales à votre disposition.
L'organisme et/ou le projet est connu dans son milieu, est viable et bien structuré.	Rapportez des éléments qui témoignent de la notoriété, de la viabilité et de la saine gestion de l'organisme, par exemple le nombre d'années d'existence, le nombre de membres, ses ressources, ses partenaires, ses sources de financement, l'implication de ses bénévoles, ses résultats financiers, sa couverture médiatique, etc.
Le projet est novateur, original et créatif.	Expliquez en quoi les objectifs et/ou les moyens de ce projet se démarquent des autres projets qui portent sur les mêmes enjeux.
Qualité de la présentation.	Tous les documents exigés sont dûment remplis. L'information est clairement exprimée et permet une bonne compréhension de la nature du projet.